

Le 23 mars 2020

OBJET : Fermeture temporaire du Service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale

Honorables Juges de la Cour supérieure – District de Montréal,
Maîtres,
Madame,
Monsieur,

En date du 20 mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, le CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Direction de la protection de la jeunesse a pris la décision de fermer temporairement le Service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale. Cette fermeture sera effective à compter du 24 mars 2020 à 17h, et ce, pour une durée indéterminée. Les employés de notre Service seront réaffectés afin de prêter main-forte aux services essentiels du réseau de la santé et des services sociaux.

Toutes les parties dont le dossier d'expertise psychosociale était assigné à un expert seront contactées directement par celui-ci. L'expert pourra donc les informer personnellement de la situation et leur transmettre certaines références pouvant être utiles dans le présent contexte. Dès la reprise de nos activités au Service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale, ces familles seront contactées rapidement par nos professionnels afin de reprendre le processus déjà amorcé. Les dossiers en attente d'une assignation demeureront ainsi, jusqu'à la reprise de nos activités.

Une copie de cette lettre sera déposée à chaque dossier juridique – Cour supérieure – District de Montréal en cours ou en attente d'une expertise psychosociale à notre Service.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration, et nous vous souhaitons à tous une période sécuritaire et en santé pour les semaines à venir.



Vanessa Richard, T.S., M. Sc.
Chef du Service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale
Direction de la protection de la jeunesse
CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

c.c. Madame Assunta Gallo, Directrice de la protection de la jeunesse du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal